

Rapport du Conseil d'administration

CAMARADES,

Pendant la période qui vient de s'écouler depuis la dernière Assemblée générale, votre Conseil a tenu 26 réunions ordinaires et 18 extraordinaires.

Tous les camarades administrateurs y ont assisté régulièrement.

Nous avons à soumettre à votre approbation la radiation de camarades par application de l'art. 9 de nos statuts; ce sont les camarades Cazeaux, Maillet, Wroezinski, Mignotte, Trémaux; de l'art. 11 des statuts, le camarade Franchel.

Comme n'ayant donné aucun signe de vie après plusieurs convocations et lettres qui leur ont été adressées, les camarades Barba (Henri), Baudenot, Dériot, Marcel.

Nous avons à enregistrer les démissions de Vanheul, Mouquet, Gervais (Marcel).

Comme retraité: Gouzy.

Nous vous demandons aussi le rejet de l'adhésion du camarade Oméker qui a été présentée par erreur à l'Assemblée générale dernière et contre laquelle le Conseil et la Commission du travail avaient donné un avis défavorable.

Nous vous soumettrons, pour inscription sur la liste des stagiaires, les noms qui suivent des camarades qui sont en règle avec l'art. 9 de nos statuts:

1. Chevalier (Gustave); 2. Bernardet (Marius); 3. Beauvois (Roger); 4. Meillat (Léon); 5. Hoste (Camille); 6. Plagne (Gustave); 7. Carette (Achille); 8. Rédingier (Emile); 9. Larue (Marcel); 10. Lavallée (Adrien); 11. Vaugin (Gaëtan); 12. Simoëns (Lucien); 13. Pillu (Marcel); 14. Commaille (Thomas); 15. Radulesen; 16. Patey (Maurice); 17. Pasquet (Charles); 18. Bonnefoy (Georges); 19. Meyer (Louis); 20. Baron (Louis); 21. Graf (Eugène); 22. Jomain (Maurice); 23. Roullan (Marcel); 24. Granger (Paul); 25. Gêret (Eugène); 26. Sire (Georges); 27. Daubigny (Georges); 28. Gayraud (Georges); 29. Laporte (Roger); 30. Déchelette (Albert); 31. Scuille (René); 32. Nérout (Ernest); 33. Moine (Georges); 34. Masson (Victor); 35. Pierson (Jules); 36. Guillouet (Georges); 37. Gaudet (Louis).

A notre dernière Assemblée générale, vous avez décidé la mise en pratique, pour les travailleurs de l'A. O. P., de la journée de 8 heures ou de 48 heures par semaine tout en laissant la latitude aux travailleurs d'adopter, soit la journée de 8 heures intégrale, soit la semaine anglaise.

Votre Conseil a été appelé à faire une réglementation de manière à ce que tous les services et les travailleurs puissent y trouver leur compte et que personne ne soit lésé.

Nous avons donc soumis ce règlement à tous les travailleurs associés dans une réunion d'atelier, et, après quelques petites rectifications, il a été adopté par tous et mis immédiatement en vigueur.

Cette expérience n'a, jusqu'à ce jour, soulevé aucune objection de la part des travailleurs, nous espérons que dans l'avenir nous pourrons continuer dans de bonnes conditions.

Néanmoins, il nous est impossible de nous prononcer encore sur le rendement exact de cette nouvelle méthode, car lorsque nous l'avons mise en pratique de nombreuses commandes étaient en cours de fabrication; sur celles qui ont été commencées depuis, le résultat nous apparaît satisfaisant.

Donc, nous ne pourrons vous fixer exactement qu'à l'Assemblée générale de mai prochain; là, nous aurons notre bilan, et nous aurons quelques commandes importantes qui seront terminées, nous pourrons alors réellement nous prononcer sur l'effet que nous en espérons.

A cette Assemblée, vous aviez aussi décidé de reviser le travail des dames (bobineuses et câbleuses) de manière à ce qu'elles puissent avoir les avantages de la journée de huit heures. Après entente avec les intéressées, nous avons conclu à une augmentation de prix de 15 0/0 sur les travaux en cours et de 25 0/0 sur les nouvelles commandes avec un maximum de gain par semaine pour chacune d'elles.

A la suite de la grève de la métallurgie, nous avons été appelé à reviser le taux des salaires de nos auxiliaires manœuvres, et cela suivant le barème adopté par le Comité de grève; à part quelques cas, la majeure partie de ces camarades avaient le tarif demandé et même au-dessus.

Nous avons été appelé aussi à régulariser la situation au point de vue de l'âge, et ceci en conformité avec le règlement de notre caisse de retraites; quelques auxiliaires ont été touchés par le règlement et doivent quitter l'atelier social; un délai de 3 mois leur a été donné pour qu'ils puissent retrouver une situation.

Les travaux pour l'exécution de nos nombreuses commandes et l'établissement de nos nouveaux modèles (machines-outils et appareils divers) sont toujours poussés avec une grande activité, malgré les difficultés que nous éprouvons toujours pour avoir certaines fournitures.

Les multiples que nous avons en cours sont en pleine fabrication.

Le multiple de Mulhouse, dont le montage sur place est en cours, sera terminé dans les premiers mois de l'année prochaine.

Le montage du multiple de Casablanca est commencé; deux camarades sont partis pour en diriger le travail.

Nous avons repris la terminaison du montage du multiple de Belfort qui avait été laissé en suspens à la déclaration de la guerre, et il doit être terminé très prochainement. Nous avons obtenu aussi l'extension du multiple de Rouen.

En plus, nous avons pris part à un concours pour l'installation et la fourniture d'un multiple de 10.000 abonnés pour la ville de Strasbourg; notre projet ayant été accepté par la Commission compétente, nous avons été déclaré adjudicataire. Cette commande, très importante, doit être livrée dans un délai très court, nous allons être appelé à faire de grands efforts pour mener à bien ce travail.

Nous avons pris part aussi à différentes adjudications pour la fourniture d'appareils téléphoniques; il nous a été attribué plusieurs marchés assez importants.

La fabrication de nos divers modèles de machines-outils est en bonne voie, plusieurs séries sont terminées et les commandes qui commencent à venir se grouper sont déjà nombreuses. D'ici quelque temps nous espérons satisfaire à toutes les demandes qui nous seront faites.

Nous avons pris part à la Foire de Lyon. Nous y avons présenté quelques nouveaux appareils de notre construction; plusieurs personnes se sont intéressées à notre fabrication et plusieurs commandes nous sont parvenues par la suite.

Le Gouvernement d'Alsace et Lorraine avait aussi organisé une exposition de produits français dans le centre de la ville de Strasbourg; nous avons répondu à l'appel qui nous a été fait par le gouvernement et la Chambre consultative des Associations ouvrières, nous y avons fait figurer nos différents modèles d'appareils ainsi que les divers types de machines-outils en construction dans nos ateliers. Par la même occasion, nous avons exposé au pavillon social un graphique du fonctionnement de notre organisation, depuis sa fondation, avec quelques photographies à l'appui.

Notre exposition a été très appréciée et le Jury nous a décerné un grand prix, ce qui ne pourra qu'être avantageux par la suite pour notre Association en raison des résultats que nous pouvons en espérer.

Du reste, aussitôt, nous avons décidé de louer une boutique dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville de Strasbourg. Aujourd'hui la chose est faite, cette boutique est en bonne voie d'installation, nous allons y faire figurer tous les divers types et modèles de notre fabrication.

Un de nos camarades associés a été désigné, il sera chargé de faire la vente et la représentation dans cette contrée, car nous pensons faire l'ouverture de ce magasin au mois de janvier prochain.

Toutes ces transformations nous ont occasionné beaucoup de frais, nous avons donc eu recours à un emprunt de 100.000 francs au Ministère du Travail, qui nous a été accordé et qui est remboursable en 10 annuités.

Notre procès contre la maison Bilan, pour les dégâts occasionnés à nos ateliers par suite de l'explosion de la fabrique de grenades, vient de se terminer à notre avantage; après quatre années de durée, nous avons été dédommagés de tous nos frais de réparations, plus les intérêts de droit, ainsi que les frais de procédure.

Nous avons été saisis d'une proposition émanant de l'Assemblée générale de notre Société de retraite demandant à ce que l'Association consente une hypothèque pour la garantie des fonds de cette caisse; le Conseil, quoique très partisan de cette garantie, n'a pas cru, pour le moment, devoir donner un avis favorable à cette demande, par suite des engagements qui sont pris par notre Société.

Nous espérons que d'ici quelques années il nous sera possible de faire le nécessaire pour satisfaire à cette demande, nous vous demandons donc de bien vouloir approuver notre décision.

Notre école d'apprentissage continue à fonctionner normalement; une nouvelle série de jeunes élèves vient de rentrer au mois d'octobre dernier, ce qui complète les 3 séries pour la durée conçue dans notre règlement d'apprentissage. Comme il a été convenu, les jeunes gens de la 3^e année sont rentrés dans l'atelier social; ils exécutent avec les ouvriers les travaux en série, nous leur avons fixé un salaire normal, suivant le règlement, et qui s'augmentera d'après leur aptitude, de façon à les encourager à devenir de bons ouvriers. L'année prochaine nous connaissons les premiers résultats de nos sacrifices et de leurs efforts.

Nous vous demandons de revenir sur une proposition faite par notre camarade Waterlot, à l'Assemblée générale du 24 mai 1914, ainsi conçue: « Tout associé travaillant à l'atelier social, à titre définitif, qui le quittera pour travailler pour le compte d'autrui, ou pour son propre compte, sera considéré comme *démisionnaire de l'atelier*. »

Nous vous demandons de bien vouloir remplacer, *démisionnaire de l'atelier*, par les termes suivants: « *radié de l'Association* », afin d'éviter toute équivoque pour l'application de la proposition adoptée.

Nous avons reçu deux propositions pour l'Assemblée générale, l'une du camarade E. Martzel, et l'autre du camarade E. Dubois; ces propositions vous sont soumises à la suite du rapport, vous aurez donc à les discuter.

Voilà, camarades, l'exposé général de nos travaux pendant le temps qui vient de s'écouler depuis l'Assemblée générale dernière. Vous pourrez constater que la marche de notre organisation est

toujours florissante, et cela grâce au dévouement de tous les camarades qui apportent journallement leurs conceptions et leur activité pour le bien de notre Association.

Nous espérons maintenant que la route qui est tracée sera toujours suivie par nos jeunes élèves lorsqu'ils viendront grossir nos rangs, de manière à rester toujours dans les bons principes de l'Association ouvrière qui nous ont toujours guidés.

LE CONSEIL.

PROPOSITION MARTZEL

Les adhésions à notre Association seront suspendues pour les camarades ouvriers en instruments de précision venant du dehors, à partir du 1^{er} janvier 1920 au 31 décembre 1924, soit pour une période de cinq années.

Seront seules admises pendant cette période les adhésions des apprentis de notre Association ayant accompli leur 3 années d'apprentissage.

(Les raisons qui ont amené le camarade Martzel à faire cette proposition seront données à l'Assemblée générale.)

Avis du Conseil.

Le Conseil appuie cette proposition.

PROPOSITION E. DUBOIS

CAMARADES,

Notre Association, comme le prouve nos bilans et le nombre de camarades occupés dans nos ateliers, suit une progression, sans cesse florissante et ceci n'est certes pas pour nous déplaire.

Mais je constate que parallèlement les rapports entre le Conseil et les travailleurs associés ont tendance, en dehors des Assemblées, à n'avoir plus cette intimité d'antan.

Pour mieux m'expliquer, notre Société devient un peu trop, à mon avis, administrative. Reportons-nous à quelques années en arrière où nous n'étions qu'une poignée, toutes les questions étaient traitées d'accord entre le Conseil et les travailleurs, les commandes, l'achat d'outillage, la vie intime de l'Association, en général, était connue, discutée en commun; en un mot, les travailleurs associés avaient conscience qu'ils étaient tout dans notre Association, avec leurs droits et aussi leurs devoirs.

Ce n'est pas une critique que je fais à notre Conseil actuel; cet état de chose dure depuis longtemps et j'essaie, par ma proposition, de faire renaître l'intimité de rapports qui régnait jadis entre le Conseil et les travailleurs associés.

Je sais qu'il est des questions commerciales et administratives qui exigent le secret le plus absolu, jusqu'au moment où le Conseil juge qu'il peut en rendre compte aux associés. Mais il est des questions qui sont intéressantes pour les travailleurs associés; ces questions soumises souvent à leur appréciation leur feraient mieux connaître les difficultés commerciales avec lesquelles nous sommes toujours en lutte, et les questions d'ordre intérieur, à mon avis étant mieux connues, fixeraient mieux l'attention des travailleurs à leur œuvre commune.

L'on peut m'objecter que tous les 6 mois le Conseil fait un rapport soumis à l'Assemblée générale; soit, mais à nos Assemblées générales l'ordre du jour est très chargé, les questions de détails ne sont qu'effleurées ou passent inaperçues, et j'estime que l'intervalle de 6 mois est beaucoup trop long pour suivre pas à pas la marche des travaux de notre Conseil.

Voici, camarades, l'exposé de ma proposition et j'espère que tous, la Direction, le Conseil et les associés, dans notre intérêt commun, y ferez bon accueil.

Ed. DUBOIS.

Je demande la suppression des comptes rendus des séances du Conseil sur le livre mis à la disposition des camarades de l'atelier, et leur remplacement par un exposé analytique que ferait le Conseil ou l'un de ses membres dans une réunion des travailleurs associés, le soir après le travail à 5 h. 15, et ce, au moins une fois par mois et chaque fois, que le Conseil le jugera utile et intéressant pour tous les camarades travaillant à l'atelier social.

Ed. DUBOIS.

Avis du Conseil.

Le Conseil n'est pas d'avis favorable pour cette proposition; il estime que tous les renseignements peuvent être donnés à tous par les camarades du Conseil, des Commissions du travail, du bâtiment, d'achat d'outillage et de force motrice, sans avoir recours à une réunion d'atelier; il demande le maintien du livre des comptes rendus des procès-verbaux du Conseil.

